

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 27 mars 2024

n° 32

page 1/1

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 17

PRESENTS: (11)

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

POUVOIRS: (4)

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,
M. Melquiond, mandant, a pour mandataire Mme Phlipponneau,
M Bardet, mandant, a pour mandataire Mme Leclerc
M. Raynaud, mandant, a pour mandataire Mme Roussenque

EXCUSE : (2)

Mme Princet, M. Scaon.

RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD

Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES

OBJET : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables du budget principal au titre de l'exercice 2024

VU la demande adressée par monsieur le trésorier des collectivités du châtelleraudais, comptable du CCAS de Châtelleraut, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement de produits du budget principal aux montants suivants :

- Liste 1/2024 : 79,90 €
- Liste 6599450133/2024 : 2 644,87 €

Total : 2 724,77 €

CONSIDERANT que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectués,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- d'admettre en non valeur les titres de recettes soumis par le comptable de la collectivité.

Fait à Châtelleraut, le 27 mars 2024

La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**



Françoise BRAUD

